

Rapport sur la qualité des actifs
au 30 juin 2015
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local.

Au 30 juin 2015, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 48,5 milliards de prêts, de EUR 9,9 milliards de titres et de EUR 2,6 milliards de valeurs sûres et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/06/2015	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	58 460 779		58 460 779
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 559 037		2 559 037
TOTAL	61 019 816	-	61 019 816

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des deux derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a donc été mobilisé au 30 juin 2015 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes aux nouvelles normes de la CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours impayés	Dont provisions (1)
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France								
État (2)		1 749 962	180 168		1 930 130	257	262	295
Banque de France (3)	1 078 784				1 078 784			
Régions	1 618 361	104 551	278 253		2 001 165	783	58	86
Départements	6 134 758		242 559		6 377 317	7 319	5 140	
Communes	15 384 778	24 722	599 251		16 008 751	312 802	65 732	37 248
Groupements de communes (4)	9 582 922	101 341	213 105		9 897 368	158 770	48 172	11 218
Établissements publics :								
- de santé	6 052 720				6 052 720	153 654	5 691	3 059
- d'habitat social	1 601 431				1 601 431		4	
- autres	916 202		3 576		919 778	496	93	26
Sous Total	42 369 956	1 980 576	1 516 912	-	45 867 444	634 081	125 152	51 932
Allemagne								
Länder		514 513		102 500	617 013			487
Sous Total	-	514 513	-	102 500	617 013	-	-	487
Autriche								
Länder			195 504		195 504			
Sous Total	-	-	195 504	-	195 504	-	-	-
Belgique								
Régions	22 437		50 071		72 508			
Communautés		50 000			50 000			
Etablissements publics	65 288				65 288			
Sous Total	87 725	50 000	50 071	-	187 796	-	-	-
Canada								
Provinces		22 371			22 371			
Communes	181 865				181 865			
Établissements publics	128 676				128 676			
Sous Totaux	310 541	22 371	-	-	332 912	-	-	-
Espagne								
Communes	246 350				246 350			
Régions		232 194			232 194			159
Sous Total	246 350	232 194	-	-	478 544	-	-	159
États-Unis								
États fédérés		252 730			252 730			213
Sous Total	-	252 730	-	-	252 730	-	-	213
Finlande								
Communes	900				900			
Sous Total	900	-	-	-	900	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours des impayés	Dont provisions (1)
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
Italie								
État		554 604			554 604			35 631
Régions		2 923 916			2 923 916			
Provinces		631 553			631 553			
Communes	10 281	2 156 375			2 166 656			
Sous Total	10 281	6 266 448	-	-	6 276 729	-	-	35 631
Japon								
Communes		25 000			25 000			
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
Communes	48 211				48 211			
Établissements publics	6 875				6 875			
Sous Total	55 086	-	-	-	55 086	-	-	-
Royaume Uni								
État				442 523	442 523			
Comtés (5)			398 124		398 124			
Districts (5)			27 973		27 973			
Communes (5)			1 367 720		1 367 720			
Établissements Publics (5)			56 183		56 183			
Sous Total	-	-	1 850 000	442 523	2 292 523	-	-	-
Suède								
Communes	22 898		11 231		34 129			
Sous Total	22 898	-	11 231	-	34 129	-	-	-
Suisse								
Cantons	705 548		372 732		1 078 280			
Communes	638 096				638 096		112	
Établissements publics	90 525				90 525			
Sous Total	1 434 169	-	372 732	-	1 806 901	-	112	-
Supranational								
Organismes internationaux	37 568				37 568			
Sous Total	37 568	-	-	-	37 568	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	44 575 474	9 343 832	3 996 450	545 023	58 460 779	634 081	125 264	88 422

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 51 894 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 36 528 milliers

(2) Dont EUR 78 857 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/06/2015

(4) Dont EUR 24 603 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(5) Prêt à Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 850 millions collatéralisé par des prêts aux collectivités locales du Royaume-Uni.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2015

Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	1 580	3 569 815	415 507	-	-	-	3 985 322
1	3 074	34 814	45 828	346 711	2 298 369	-	2 725 723
2	3 548	30 577	44 810	84 103	1 164 576	-	1 324 065
3	3 990	59 390	44 975	117 660	1 024 165	-	1 246 189
4	3 314	51 631	49 739	121 539	1 553 585	-	1 776 494
5	3 293	40 846	72 912	108 437	962 601	-	1 184 796
6	2 581	35 278	49 549	83 812	708 388	1 078 332	1 955 358
7	2 664	35 971	37 175	93 854	707 908	805 869	1 680 778
8	2 762	41 155	46 336	97 898	843 925	1 373 511	2 402 824
9	2 062	33 181	37 600	82 419	664 905	1 007 143	1 825 249
10	4 102	45 200	49 241	124 743	900 583	1 590 414	2 710 182
11	2 460	39 809	57 971	92 160	828 967	2 451 365	3 470 271
12	1 825	35 297	33 385	66 409	574 818	1 651 241	2 361 149
13	2 620	63 690	58 324	118 093	1 052 317	2 664 292	3 956 716
14	2 058	53 977	57 796	105 214	899 724	2 440 590	3 557 300
15	2 147	30 261	29 869	82 917	614 010	2 103 426	2 860 483
16	956	14 192	20 134	35 292	294 820	995 279	1 359 716
17	886	23 238	22 336	32 141	324 502	1 408 031	1 810 247
18	960	11 169	21 022	34 402	285 476	1 356 380	1 708 449
19	785	15 690	19 211	34 417	298 714	2 142 006	2 510 038
20	1 004	15 788	20 981	44 287	343 505	2 334 931	2 759 493
21	571	8 271	15 502	19 362	186 073	1 706 361	1 935 569
22	652	7 882	17 196	28 581	233 882	1 569 016	1 856 557
23	572	17 376	13 916	24 362	236 119	1 614 693	1 906 466
24	360	6 752	6 302	14 996	118 405	800 354	946 808
25	266	5 927	5 110	14 625	106 917	648 301	780 881
26	106	4 501	3 946	6 680	63 482	407 617	486 226
27	85	2 708	1 233	4 615	36 446	265 427	310 429
28	70	915	1 167	2 097	17 807	147 778	169 765
29	62	352	760	3 317	17 692	95 763	117 883
30	61	382	768	1 294	10 631	113 272	126 347
31	43	706	536	2 023	14 991	147 618	165 876
32	48	1 057	336	1 178	11 196	149 592	163 358
33	46	723	442	1 342	11 858	839 983	854 348
34	26	352	392	1 559	9 389	83 727	95 419
35	5	79	64	183	1 412	20 564	22 301
36	2	84	84	168	1 340	10 386	12 061
37	9	189	68	559	3 297	30 497	34 610
38	36	55	271	215	2 338	32 094	34 973
39	10	662	51	632	5 915	72 023	79 282
40	24	159	300	593	4 609	103 512	109 173
41	20	166	164	365	2 830	32 415	35 940
42	23	89	113	259	2 140	35 867	38 468
43	7	113	68	171	1 462	22 999	24 813
44	4	62	13	154	1 018	21 361	22 608
45	1	38	-	39	342	9 268	9 688
46	1	26	-	26	230	6 551	6 833
Total	51 781	4 340 597	1 303 503	2 035 902	17 447 677	34 389 849	59 517 528
ÉCART DE CHANGE							- 1 056 749
TOTAL GÉNÉRAL							58 460 779

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/06/2015

PAYS	RA survenus en 2015	Taux de RA
France		
Départements	1 963	0,06%
Communes	13 264	0,17%
Groupements de communes	3 788	0,08%
Établissements publics de santé	1 053	0,03%
Établissements publics d'habitat social	2 282	0,28%
Autres établissements publics	1 860	0,41%
Sous Total	24 210	0,11%
Finlande		
Autres établissements publics	41 160	N/A
Sous Total	41 160	N/A
TOTAL expositions sur personnes publiques	65 370	0,23%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2015 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Pour mémoire, le taux de RA de l'exercice 2014 s'élevait à 0,12% correspondant à EUR 72 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 juin 2015, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/06/2015	Encours
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 559 037
TOTAL	2 559 037

Liste des valeurs de remplacement	Encours en EUR milliers
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Prêts à SFIL	2 545 922
Second échelon de qualité de crédit	
Solde des comptes courants bancaires	13 115
Autres Titres	-
TOTAL	2 559 037
SURCOTES/DÉCOTES	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 559 037

4.2 NOTATIONS

Au 30 juin 2015, les valeurs de remplacement sont constituées de prêts à SFIL, notée à cette date, AA- par Fitch, Aa2 par Moody's et AA par S&P, ainsi que les soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « second échelon » de qualité de crédit.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2015

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Durée résiduelle				Total
			- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	
0		1	13 115	-	-	-	13 115
13		1	91 311	57 552	177 679	1 074 548	1 144 832
Total		2	104 426	57 552	177 679	1 074 548	1 144 832
SURCOTES/DÉCOTES							-
TOTAL GÉNÉRAL							2 559 037

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il y a eu un remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2015.

En EUR milliers, au 30/06/2015

PAYS	RA survenus en	Taux de RA
Meilleur échelon de qualité de crédit		
Prêts à SFIL	1 120 139	N/A
Sous Total	1 120 139	N/A
TOTAL	1 120 139	N/A

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes alors que les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires sont micro-couverts. La couverture d'actifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de *swaps* de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de *swaps* de passifs ;
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites.

Les limites encadrant le risque de taux garantissent avec une probabilité de 99 %, une perte maximale à 1 an inférieure à EUR 80 millions en cas de choc de taux de 200 *basis points* (bp), soit une perte maximale équivalente à EUR 40 millions (3 % des fonds propres) pour une variation de taux de 100 bp. Cette calibration a été basée sur un choc directionnel de taux correspondant au quantile 1 % à 1 an observé sur la période 2005-2013, qui est de l'ordre de 200 bp.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous.

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015
Sensibilité	25,0	0,3	0,6	4,9	10,5

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015
Court terme	10,0	-0,5	-1,6	0,3	2,0
Moyen terme	10,0	2,4	3,8	5,2	5,6
Long terme	10,0	5,3	6,4	6,8	6,3
Très long terme	10,0	-6,8	-8,0	-7,3	-3,4

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015
Court terme	20,0	2,3	4,2	1,0	7,6
Moyen terme	20,0	5,1	6,3	7,8	13,4
Long terme	20,0	5,1	4,7	4,1	8,9
Très long terme	20,0	6,8	8,0	7,3	7,6

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des RCB, des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin juin 2015, le besoin de liquidité sur les 180 prochains jours évolue comme suit, les variations observées correspondant aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs. Un besoin de liquidité apparaît principalement à partir du 15 Septembre 2015 pour atteindre, à son plus haut, EUR 1,2 milliard. Il pourra être couvert par de nouvelles émissions, des emprunts auprès de SFIL ou un recours aux opérations de refinancement de la Banque de France.

